



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 114638

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations de l'ensemble des ostéopathes relatives à la prochaine publication d'un décret qui doit être pris en application de l'article 75 sur le droit des malades et la qualité du système de santé. Sachant qu'en France plus de 20 millions de Français ont recours à l'ostéopathie, il paraît plus que nécessaire de reconnaître officiellement l'usage du titre d'ostéopathe, de faire en sorte que cette pratique médicale soit reconnue comme une profession médicale à part entière et que la formation soit bien encadrée. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur cette reconnaissance professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114638

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13522